

Attestation sur l'honneur

Objet : Engagement concernant le traitement des eaux sanitaires et la fourniture de l'attestation du SPANC

Je soussigné, GUILLERME Alain, agissant en qualité de directeur de Projet pour le compte de ENGIE ENERGIE SERVICES, dont le siège social est situé au 1 place Samuel de Champlain – Faubourg de l'Arche – 92930 Paris-la-Défense, atteste sur l'honneur ce qui suit :

Dans le cadre du projet de construction d'une chaufferie biomasse sur le site de VYNOVA, nous nous engageons à réaliser les études nécessaires relatives au traitement des eaux sanitaires conformément à l'arrêté du 7 mars 2012 modifiant l'arrêté du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5.

Les études suivantes seront réalisées :

- Etude d'aptitude du sol à l'assainissement non collectif
- Etude du dispositif d'assainissement non collectif
- Conception des plans de la filière d'assainissement
- Suivi du dossier auprès du service instructeur

Nous nous engageons à mener ces études en collaboration avec les services compétents et à ce que l'attestation officielle émise par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) sera obtenue et transmise à la mairie dès qu'elle sera disponible, en conformité avec les délais requis.

Nous nous engageons à respecter toutes les obligations légales et techniques relatives à la gestion des eaux sanitaires, garantissant ainsi la conformité du projet aux réglementations applicables.

Fait à SCHILTIGHEIM, le 01/08/2025

Signature :

GUILLERME Alain

Directeur de Projet

ENGIE SOLUTIONS

